

# Clean Energy Transition Partnership Joint Call 2025

## Objectifs

Le CET Partnership est une initiative cofinancée par l'Union européenne qui regroupe des parties prenantes publiques et privées dans les écosystèmes de recherche et d'innovation, provenant de pays et de régions européens et non européens. Le CET Partnership vise à créer et à favoriser des écosystèmes d'innovation transnationaux et à surmonter un paysage de recherche et d'innovation fragmenté.

Le SPW Recherche et le SPW Energie ont prévu un budget annuel de 1.500.000 euros pour financer les acteurs wallons impliqués dans des projets européens de R&I sélectionnés dans le cadre des appels du partenariat CET Partnership pour la période 2022-2027.

La procédure d'évaluation et de sélection des projets est organisée en 2 phases :

- PHASE 1 : Introduction d'une pré-proposition sur le site du CETP et d'une demande de subvention sur le site du SPW recherche. **DEADLINE: 9 octobre 2025 à 14:00 CET.**
- PHASE 2 : Si la pré-proposition est acceptée, le consortium est invité à soumettre une proposition complète. **DEADLINE: 12 mars 2026 à 14:00 CET.**

## Conditions d'éligibilité

Le partenariat doit être composé d'au moins 3 bénéficiaires financiers indépendants provenant de 3 pays différents membres du CETP et minimum 2 membres de l'EU ou d'un pays associé au Programme Horizon Europe. A ces exigences minimales des partenaires qui ne demandent pas de financement peuvent s'ajouter.

La charge de travail d'un partenaire du projet ne peut pas dépasser 60% du budget total alloué au projet.

Le consortium doit comprendre **au moins un partenaire industriel** (petite, moyenne ou grande entreprise) possédant un siège d'exploitation en Wallonie à la date de remise de la proposition.

LKe budget de recherche de la ou des entreprise(s) wallonne(s) partenaires doit correspondre au minimum à 40 % du budget total de l'ensemble des partenaires wallons.

## Budget

L'aide est octroyée sous forme d'une subvention avec un taux de financement allant de 35% à 100% du budget de chaque partenaire wallon en fonction du type de partenaire et de la qualification de la recherche (Recherche industrielle ou Développement expérimental). Le taux de financement est détaillé dans le tableau reprenant les taux de financements applicables aux programmes internationaux.

Les subventions sont appelées à couvrir la totalité des frais liés à la réalisation de la recherche. Il s'agit des :

- frais de personnel relatifs aux chercheurs, aux techniciens et aux administrateurs/gestionnaires ;
- dépenses de fonctionnement;
- frais généraux;
- coût du matériel utilisé;
- dépenses de sous-traitance (limité à 20 % du budget total de chaque partenaire wallon).

## Bailleurs de fonds

- **European Commission**
- **SPW EER**
- **SPW Energie**

Soumission : 09 octobre 2025

Durée : Le projet de recherche devra être réalisé sur une période de maximum 36 mois qui commence au plus tard le 15 décembre 2025.

Porteur(s) : **ASBL** **Centre de Recherche**  
**Centre de Recherche Agréé** **Entreprise**  
**Haute Ecole**

## Mots-clés

**Energie propre** **Europe** **Horizon Europe**

## Contacts SynHERA

- Cristina BRANDINI (brandini.c@synhera.be)



## Critères de sélection

Les trois principaux critères d'évaluation sont (a) l'excellence, (b) l'impact, (c) la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre. Chacun de ces critères est évalué sur un total de maximum 5 (pas de décimales autorisées) et pondéré de manière égale.

Le seuil minimum d'éligibilité pour être sélectionné à la phase 2 est un minimum de 3 pour chaque critère **et** un total supérieur ou égal à 10. La sélection (donc le financement) des projets se fait selon l'ordre des cotations établi par les experts.

En outre, chacun des TRIs peut introduire des sous-critères supplémentaires en accord avec ses propres objectifs. Dans ces cas spécifiques, les points à attribuer aux sous-critères sont déterminés par les TRIs respectif.